

Déchèterie de SAINT-JEAN DE LA HAIZE

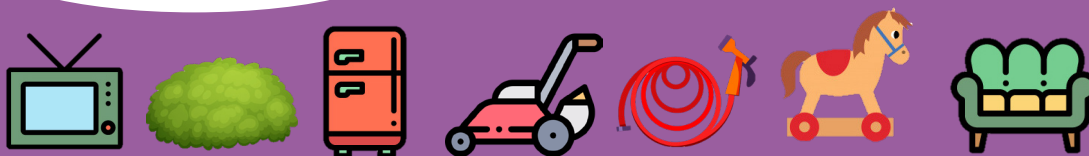
Les Petites Planches

Déchèterie de SAINT-OVIN

La Paumerie

**EDITION
2019**

Particuliers



Se présenter au gardien avant tout dépôt

Horaires d'ouverture

	SAINT-OVIN		SAINT-JEAN DE LA HAIZE	
	15 avril au 14 octobre	15 octobre au 14 avril	15 avril au 14 octobre	15 octobre au 14 avril
Lundi	8h30 - 12h30	9h - 12h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h
Mardi	8h30 - 12h30	9h - 12h30	Fermée	
Mercredi	8h30 - 12h30	9h - 12h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h
Jeudi	Fermée		13h30 - 17h30	13h30 - 17h
Vendredi	8h30 - 12h30	9h - 12h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h
Samedi	8h30 - 12h30 14h - 17h30	9h - 12h30 Fermée	8h30 - 12h30 14h - 17h30	Fermée 13h30 - 17h

- Sortie du dernier véhicule avant l'heure de fermeture.
- La déchèterie est fermée les jours fériés.

Pour tous renseignements :

02 33 68 68 96 ou service.dechets@msm-normandie.fr



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
**MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE**

Pôle territorial de Saint-James / Pontorson
1 rue Maxime de Coniac – 50240 Saint-James

www.msm-normandie.fr  Service déchets Mont Saint-Michel Normandie

DÉCHETS ACCEPTÉS : TRI ET DÉCHARGEMENT À FAIRE PAR L'USAGER



ENCOMBRANTS



Revêtement de sol (moquette, linoleum), plâtres, isolants, verre (fenêtres), mobilier...



Toutes pièces de véhicule hors d'usage ...



BOIS



Bois non traité, non peint, non collé, sans métal, palettes, cagettes, planches...



Bois traités au créosote ...



MÉTAUX



Tous métaux ...



Toutes pièces de véhicule hors d'usage ...



CARTONS



Gros cartons d'emballage propres, secs, vidés et **PLIÉS**



Plastique, polystyrène ...



DÉBLAIS / GRAVATS



Cailloux, pierre, béton, mortier, ciment, briques ...



Plâtres sous toutes ses formes, sacs, seaux ...



DÉCHETS VERTS



Tontes
Branchages : diamètre inf. à 7 cm long. max. 1,5 m



Souches ...

DÉCHETS ACCEPTÉS : TRI ET DÉCHARGEMENT À FAIRE PAR L'USAGER



DEEE



LAMPES



PILES ET
ACCUMULATEURS



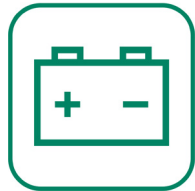
DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUES (DDS)



TEXTILES



RADIOGRAPHIES



BATTERIES



CARTOUCHES ENCRE



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS REFUSÉS - NON EXHAUSTIF



EXTINCTEURS

→ Lieux de vente



BOUTEILLES DE GAZ

→ Lieux de vente



AMIANTE / CIMENT

→ Déchèteries
professionnelles
privées



PNEUMATIQUES

→ Lieux de vente



FILMS AGRICOLES
USAGÉS

→ Chambre d'agriculture
Adivalor
Lieux de vente



ORDURES
MÉNAGÈRES

→ Collecte en
porte à porte ou
en apport volontaire



DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES

→ Pharmacies
Vétérinaires

Accès des particuliers

- Les usagers autorisés sont les habitants résidents ou disposant d'une résidence secondaire sur les communes de :

Avranches	Chavoy	La Godefroy	La Gohannière
Le Val St Père	Marcey les Grèves	Plomb	Pontaubault
Ponts	St Brice sous Avranches	St Jean de la Haize	St Loup
St Martin des Champs	St Ovin	St Senier sous Avranches	Vains

- Carte obligatoire, à retirer dans votre mairie.

Conditions générales d'apport des déchets

- Le dépôt maximum autorisé par les particuliers est strictement limité en volume sur l'ensemble des déchèteries à :
 - 2 m³ par apport et par jour de déchets verts,
 - 2 m³ par apport et par jour pour les autres déchets (hors cartons, ferraille, DEEE).
- Le gardien est habilité à accepter ou à refuser les déchets en fonction des apports.

Comment réduire vos déchets

- Préférez le mulching à la tonte, pensez au broyat, au paillage...
- Faire des dons aux associations : Emmaüs, Séemaphore...

Consignes d'accès et de sécurité

